

Compte-rendu de la réunion du temps d'échange entre les famille et Mme Bonhomme- référente Elève à Besoins Particuliers 9 Octobre 2025

1- Les aménagements

—*La mise en place ? Sous quelle forme ? PPRE, PAP, GEVASCO ?*

Si vous êtes perdus et ne savez comment faire ? La première étape est de contacter le professeur principal. Il sera d'abord votre meilleur allié et vous orientera.

Étape 1 : mise en place d'un PPRE si besoin en attendant un bilan (orthophonique, psychomotricité, neuro-psy). Il est applicable à l'échelle de l'établissement.

Étape 2 : le bilan fait état d'un trouble avéré. Il faut donc mettre en place un PAP. Il est validé par l'Académie de Grenoble et annule donc le PPRE. Le PP remplit donc ce document avec vous.

—*Pourquoi tous les professeurs ne sont-ils pas tous au courant des aménagements ?*

Les élèves ont souvent peur d'en parler. Concernant l'application, il existe des différences entre les professeurs. Des devoirs souvent longs sont donnés et le PAP n'est pas appliqué dans certains cas. L'institution St Charles essaie d'harmoniser la communication des PAP à l'échelle de la communauté pédagogique sous la forme d'un tableau récapitulatif de tous les élèves avec leurs problèmes et les aménagements.

2- La perception des aménagements

Les élèves ont peur d'évoquer la question des aménagements. Ils veulent être comme les autres, ils ont peur du jugement « il est feignant ». Il est important de leur faire comprendre que ce sont des aides précieuses pour toute la scolarité.

De plus, la perception de l'aménagement doit changer et il est important que toute la communauté éducative fonctionne en synergie afin d'éviter la stigmatisation en classe, sur le bulletin scolaire, dans la cour, en permanence ou encore à la cantine. C'est un travail d'équipe qui doit s'opérer. (Exemple d'un parent dont l'enfant est dyspraxique : la question de la quantité d'écrit est, pour ce trouble, une problématique à poser. Les élèves dans ce cas-là peuvent imprimer).

3- La nécessité de ces aménagements

La prochaine réunion qui aura lieu le 4 décembre pourrait être faite en présence des élèves. L'acceptation du trouble est indispensable pour progresser. Il est prévu de travailler aussi avec les élèves.

La question des aménagements pose aussi celle de la formation pour toute la communauté éducative.

-le travail sur l'identification du trouble

-le matériel

-l'évaluation

Aujourd'hui, la pédagogie est très en lien avec les neurosciences. Celles-ci proposent d'ailleurs des solutions intéressantes. Cependant, face à la recrudescence des PAP, toujours plus nombreux chaque année, les professeurs essaient de s'adapter et proposent des aides pour faire avancer les élèves mais ils n'ont pas toutes les clefs.

L'harmonisation entre tous les niveaux de classe est en cours. Il ne faut pas hésiter à se rapprocher du Professeur Principal lorsqu'il y a un problème ou une incohérence. Nous sommes partenaires.

En classe de 3ème, le diplôme du brevet est le premier examen que les élèves passent. Si votre enfant bénéficie d'aménagements, ceux-ci doivent être mis en place avant afin qu'il puisse en bénéficier en toute sécurité. Afin de l'anticiper, il faut se rapprocher de l'établissement où du Professeur principal et il fera suivre la demande.

4- Le travail à la maison

Les devoirs sont souvent le moment très difficile à la fois pour les parents mais aussi pour les élèves. La grande majorité des parents essaient d'anticiper mais les devoirs sur Ecole directe mis à la dernière minute les mettent en difficulté.

5-Méthodes alternatives

L'orthopédagogie, la psychopédagogie mais aussi bien d'autres sont des méthodes qui peuvent vous aider aujourd'hui.

6-Les parents délégués

Les parents délégués font partie de la communauté éducative et sont donc des acteurs à part entière. Il ne faut hésiter à faire remonter, à travers un questionnaire qui circule avant le conseil de classe, des difficultés et ce, même si celles-ci ne concernent que votre enfant.

7-« Témoignages »

Un papa d'élève explique qu'il y a eu une belle évolution de la prise en compte des aménagements à l'institution St Charles.

Une maman demande s'il y a un réexamen du dossier à l'entrée en Seconde au Lycée ? Pas pour les élèves de Troisième, uniquement pour les élèves qui viennent de l'extérieur.

De nombreux parents sont en demande de solutions et de méthodes alternatives. Une prochaine réunion est prévue le 4 décembre.

Mme Bonhomme Isabelle- Référente Elèves à Besoins Particuliers